

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2260

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er

objet : **ZAC des Pierres Plantées - Bilan de clôture - Quitus à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Au cours de sa séance du 28 septembre 1998, le conseil de Communauté a prononcé l'abrogation de l'acte de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Pierres Plantées à Lyon 1er, opération concédée initialement à la SERL.

Il est rappelé au Conseil que cette opération d'urbanisme se situait entre la rue Jean Baptiste Say et la rue des Pierres Plantées à Lyon 1er et couvrait un programme de 8 000 mètres carrés de surface développée hors œuvre.

Le programme d'équipements publics a consisté à réaliser :

- les travaux de viabilité nécessaires à l'opération,
- un local associatif en rez-de-chaussée d'immeuble,
- un cheminement pour piétons ouvert au public reliant, par le cœur d'îlot, la rue Jean Baptiste Say à la rue des Pierres Plantées.

La SERL a fait parvenir à la Communauté urbaine le bilan de clôture dûment certifié par les commissaires aux comptes.

Le total des dépenses s'élève à 2768 166,68 € et celui des recettes à 2772 116,96 €, ce qui représente un solde excédentaire de 3 950,28 €.

Les régularisations foncières, les cessions et la convention de servitude pour le cheminement piétonnier étant à ce jour terminées, il convient de donner quitus à la SERL pour solder définitivement cette opération ;

Vu ledit bilan de clôture ;

Vu sa délibération en date du 28 septembre 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de clôture de la ZAC des Pierres Plantées à Lyon 1er.

2° - Autorise monsieur le président à donner quitus à la SERL pour cette opération.

3° - La recette correspondant à l'excédent de 3950,28 €, sera encaissée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 747 800 - fonction 824 - opération n° 0077.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,